

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **du mardi 18 décembre 2018**

Le dix-huit décembre deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

### Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Antony DOUEZY, Julie LECOMTE, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Eric TABARINO, Véronique VAUDELLE, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Nathalie BIETRY, Alexandre DAVAL, Lionel GUYOMARD

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Axel TROTIGNON donne pouvoir à Eric TABARINO  
Henri FERRO donne pouvoir à Antony DOUEZY  
Myriam ROUILLARD donne pouvoir à Lionel GUYOMARD  
Sylvie DOUCET donne pouvoir à Jack PROUTHEAU  
Murielle LAVIGNE-MARINELLI donne pouvoir à Yves MARIE

### Absente excusée :

Adrienne PETIT

### Absents :

Peggy GUILLER, Elodie GRYGULA et David BOURGEOIS

Le Maire nomme Julie LECOMTE secrétaire de séance.

### Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018

Aucune remarque n'est formulée.

*Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents en tenant compte de la remarque signalée dans la note de synthèse (erreur de date concernant l'animation de Noël).*

## **I / INFORMATIONS**

### **Comptes rendus, rapports et courriers divers**

#### *Commissions municipales :*

- Compte rendu de la Commission Urbanisme du 15 octobre ;
- Compte rendu et son annexe de la Commission des travaux du 9 novembre relative à l'extension du réseau d'assainissement à Montlouet ;
- Compte rendu et son annexe de la Commission de suivi de la DSP de distribution d'eau potable du 12 novembre ;
- Compte rendu et son annexe de la Commission des travaux du 23 novembre relative au travail de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente et ses abords ;
- Compte rendu de la Commission Finances/Travaux du 3 décembre.

*Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :*

- Compte rendu des séances du Bureau des 8 et 29 novembre ;
- Compte rendu de la séance du 22 novembre 2018 du Conseil Communautaire ;
- Compte rendu de la réunion du 6 novembre du SCOT relatif à l'atelier de préfiguration du Débat d'Orientation et d'Objectifs ;
- Comptes rendus et annexe des réunions du 26 novembre et 4 décembre du SCOT relatifs à la stratégie commercial ;
- « La lettre du SCOT » de novembre 2018 ;
- Compte rendu des réunions publiques du SCOT de novembre et décembre.

*Divers :*

- Compte rendu d'Eure-et-Loir Energie de la réunion de chantier du 9 novembre concernant les travaux d'enfouissement des réseaux sur le secteur du faubourg de la Fontaine ;
- Procès-verbal de la séance du SIVOS du 11 octobre ;
- Compte rendu du Conseil de l'école Emile Pottier du 8 novembre ;
- Procès-verbal sommaire de la séance du 20 novembre du Conseil d'administration du CCAS ;
- Compte rendu et ses annexes du Cabinet Verdi des réunions des 8 octobre et 9 novembre concernant l'extension du réseau d'assainissement à Monlouet ;
- Compte rendu et ses annexes de l'Assemblée Générale d'Approlys du 03 décembre ;
- Compte rendu de l'Assemblée Générale d'Approlys du 11 décembre.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Eric TABARINO a noté que Françoise RAMOND va devenir Sénatrice. La Commune d'Epernon va donc élire un nouveau Maire et la CCPEIDF un nouveau Président (un seul candidat déclaré).

Monsieur le Maire ajoute que la nomination de Françoise RAMOND sera consécutive à la démission de l'actuel Sénateur, Gérard CORNU sur le principe du remplacement par le suppléant. Compte tenu du non cumul des mandats, Françoise RAMOND doit effectivement démissionner de son mandat de Maire d'Epernon et de Présidente de la Communauté de Communes, ce qui a pour incidence la démission entière du Bureau de la CCPEIDF. Les élections communautaires sont prévues le 17 janvier 2019.

## **II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

### **1. DPU (Droit de Prémption urbain)**

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
09/11/2018	MAITRE GOUIN	DELORT	4 RUE DU CHAMP DE TIR	AC 141	542 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 19/11/2018
23/10/2018	MAITRE BRIDOUX	LOCINFO	SAINT MATHIEU MALADRERIE	ZK 445	4101 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 19/11/2018
19/11/2018	MAITRE MUNOZ	BABION	6 RUE DU MESNIL	AE 148/149	328 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 19/11/2018
25/10/2018	MAITRE MUNOZ	HAIS	12 RUE DE L HOSTEL DIEU	AC 424	190 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 19/11/2018
19/11/2018	MAITRE PEPIN	DEMIRORS	3 RUE DU BASSE BARDET	AC 856	649 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 19/11/2018
19/11/2018	MAITRE MUNOZ	GUITTARD	132 RUE DE MAINTENON	AH 295	2002 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 19/11/2018
13/11/2018	MAITRE CHENAILLER	COLLEAUX	11 RUE DE L HOSTEL DIEU	AC 929	171 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 20/11/2018
20/11/2018	MAITRE DELAIS	RHINO	345 CHEMIN DE LA CAVEE	ZB 345	1002 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 20/11/2018
23/11/2018	MAITRE LANGE LEVALLOIS	HAUSS	30 ROUTE D'EPERNON	ZK 250/251	2018 m <sup>2</sup>	NON EXERCE LE 26/11/2018

### **2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT**

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
TABUR	Matériaux électrique	Accueil Mairie	1 056.00	1 267.20	INV

GSI	Extincteurs	Divers sites	605.10	726.12	INV
CMC	Groupe électrogène	Sces Techniques	690.00	828.00	INV
ENEDIS	Extension réseau électrique	2 chemin des Chiquettes	5 053.80	6 064.56	INV
ACOUSTIQUE Yves Hernot	Honoraires mesures acoustiques	Salle polyvalente	1 800.00	2 160.00	INV
GUILLEBERT	Matériels	Espaces verts	1 540.00	1 848.00	INV + FCT
FICHOT	Produits d'entretien	Divers sites	1 638.90	1 966.68	FCT
JOUECLUB	Jouets Noël	CTR Maternel	625.00	750.00	FCT
NLU	Fouritures scolaires	Ecole Primaire	1 235.82	1 303.79	FCT
SIDER	Matériaux chauffage	Ecole Primaire	959.62	1 151.54	FCT
CL&2D	Achat livres	Bibliothèque	604.02	637.24	FCT
TOPO-VRD	Levé topographique Assainissement Montlouet	Budget Assainissement	4 125,00	4 950,00	INV
CEBTP	Etude géotechnique Assainissement Montlouet	Budget Assainissement	12 320,00	14 784,00	INV

### Extension du réseau électrique, 2 chemin des Chiquettes

Pierre COUTURIER précise que le propriétaire doit également donner son accord sur le coût lui restant à charge. Il a été confirmé que cette extension pourra accueillir l'ensemble des habitations sur le trajet dans la perspective d'un projet futur d'enfouissement des réseaux.

## **III / DECISIONS – DELIBERATIONS**

### **1. Tarifs communaux 2019**

Le Maire rappelle la proposition de la Commission des Finances du 3 décembre : Globalement, il s'agit de maintenir les tarifs « ronds » (locations de matériel, manifestations, ...) et d'appliquer l'inflation (1,9 %) aux autres tarifs.

#### Prix de l'eau

Le Maire fait remarquer la baisse importante des deux taxes communales.

Il rappelle les transferts à la Communauté de Communes dès 2020 des compétences Eau et Assainissement et la mise en place de conventions Communes/Communauté de Communes qui permettront à la Commune de gérer ces deux services encore pendant deux ans, renouvelable une fois.

Pierre COUTURIER annonce que le SIA s'est positionné pour une taxe à 0,40 €/m<sup>3</sup>.

Ainsi, pour 2019, les taxes s'élèveront à 1,61 € HT. Elles s'élèvent à 2,57 € HT pour 2018, soit une baisse TTC supérieure à 1 €/m<sup>3</sup>, ce qui fera une économie supérieure à 100 €/an pour une consommation annuelle de 100 m<sup>3</sup>.

Ces bons résultats sont consécutifs à la consultation pour la mise en place de l'actuelle DSP (depuis 2012) et à la négociation de l'entrée de Montlouet dans le contrat de Gallardon.

Dans le cadre du transfert des compétences à la CCPEIDF, il est prévu une harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire. A ce stade, il n'est pas possible de prévoir une baisse ou une hausse du prix de l'eau. Cette harmonisation ne devrait pas intervenir avant cinq ans.

#### Cimetière

Depuis plusieurs années, la Commune investit de façon importante pour se mettre en conformité avec la réglementation et optimiser la gestion (nouveau logiciel, identification des concessions, relevage, jardin du souvenir, ...). L'augmentation proposée de 5 % est bien en deçà des coûts et des investissements entrepris.

Sophie GOUMAZ précise que les prix pratiqués par la Commune sont bas en comparaison de ceux des communes voisines. Le jardin du souvenir a été finalisé conformément à la réglementation. La dispersion des cendres se fera désormais sur les galets prévus à cet effet.

Proposition de la Commission des Finances du 3 décembre :

<b>Produits divers</b>	2016	2017	2018	2019
Taxe de raccordement des eaux usées	2400	2400	2400	<b>2400</b>
Loyer salle de danse rue de la Herse (trimestriel)	162	180	182	<b>185</b>
Redevance stationnement taxi (annuelle)	200	220	225	<b>229</b>
Droit de place du marché du mercredi- le mètre linéaire	0	0	0	<b>0</b>
Droit de place du marché des autres jours	100,00	100,00	100,00	<b>100,00</b>
Droit de place stationnement camion	10	10	10	<b>10</b>
Droit de place supplémentaire pour le camion de crêpes et glaces	200 kw/h d'électricité	200 kw/h d'électricité	200 kw/h d'électricité	<b>200 kw/h d'électricité</b>
Vacation de police au cimetière	20,00	20,00	20,00	<b>20,00</b>
Loyer des terrains (jardins) communaux pour une surface de 100 m <sup>2</sup>	20,00	20,00	20,00	<b>20,00</b>
Prix de vente de terrains communaux sur les ZA (prix au m <sup>2</sup> )	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	<b>8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade</b>
Seuil d'amortissement des biens renouvelables	800,00	800,00	800,00	<b>800,00</b>
Location de tables à l'unité - MATÉRIEL NON LIVRE	6,00	6,00	6,00	<b>6,00</b>
Caution	200,00	200,00	200,00	<b>200,00</b>
Location de bancs à l'unité - MATÉRIEL NON LIVRE	3,00	3,00	3,00	<b>3,00</b>
Caution	200,00	200,00	200,00	<b>200,00</b>
Location d'une tente	35,00	35,00	35,00	<b>35,00</b>
Caution	400,00	400,00	400,00	<b>400,00</b>
Prix de la copie noir et blanc - particuliers et associations	0,25	0,25	0,25	<b>0,25</b>
Prix télécopie	0,5	0,5	0,5	<b>0,5</b>

<b>Manifestations</b>	2016	2017	2018	2019
Location d'une tente	35,00 association 25,00	35,00 association 25,00	35,00 association 25,00	<b>35,00 association 25,00</b>
Caution pour la location d'une tente	400,00	400,00	400,00	<b>400,00</b>
Emplacement exposants hors commune jusqu'à 4 mètres	40,00	40,00	40,00	<b>40,00</b>
Emplacement exposants hors commune de 4 à 8 mètres	70,00	70,00	70,00	<b>70,00</b>
Electricité pour emplacement	5,00	5,00	5,00	<b>5,00</b>
Emplacement forain	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	<b>Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45</b>

<b>Salon d'arts</b>	2016	2017	2018	2019
Inscriptions	25,00	25,00	25,00	<b>25,00</b>
Location d'une table supplémentaire	12,50	12,50	12,50	<b>12,50</b>

<b>Adhésion annuelle à la Bibliothèque Municipale</b>	2016	2017	2018	2019
Administrés par famille	G : 3 €/personne HC: 5 €/personne	G : 3 €/personne HC: 5 €/personne	G : 3 €/personne HC: 5 €/personne	<b>G : 3 €/personne HC: 5€/personne</b>
Non administrés par famille				

Gratuité : - 18 ans, étudiants, enseignants, centres de loisirs Gallardon, assistantes maternelles, bénévoles et salariées de la bibliothèque

<b>Montant horaire des travaux en régie</b>	41	42	43	<b>44,00</b>
---	----	----	----	--------------

<b>Prix de l'eau</b>	2016	2017	2018	2019
Taxe communale d'eau potable	0,90 €/m <sup>3</sup>	1,10 €/m <sup>3</sup>	1,80 €/m <sup>3</sup>	<b>0,51 €/m<sup>3</sup></b>
Taxe communale d'assainissement	0,77 €/m <sup>3</sup>	0,77 €/m <sup>3</sup>	0,77 €/m <sup>3</sup>	<b>0,70 €/m<sup>3</sup></b>

### ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

augmentation de 1 % en 2014 (inflation), augmentation de 0,8 % en 2015 (inflation), gel des tarifs en 2016 (inflation nulle), augmentation de 0,4 % en 2017 (inflation), augmentation de 1,1 % en 2018 (inflation)

**Proposition 2019 : Augmentation de 1,9 % (inflation)**

#### Centres Maternel et Élémentaire

tranche	Revenus mensuels	Forfaits					
		matin			soir		
		2017	2018	2019	2017	2018	2019
1	0 à 1 090,00	1,12	1,13	<b>1,15</b>	2,20	2,22	<b>2,26</b>
2	1 090,01 à 1 400,00	1,35	1,36	<b>1,39</b>	2,64	2,67	<b>2,72</b>
3	1 400,01 à 1 710,00	1,62	1,64	<b>1,67</b>	3,17	3,20	<b>3,26</b>
4	1 700,01 à 2 020,00	1,95	1,97	<b>2,01</b>	3,80	3,84	<b>3,91</b>
5	2 020,01 à 2 330,00	2,33	2,36	<b>2,40</b>	4,50	4,55	<b>4,64</b>
6	2 330,01 à 2 640,00	2,80	2,83	<b>2,88</b>	4,91	4,96	<b>5,05</b>
7	2 640,01 à 3 000,00	3,35	3,39	<b>3,45</b>	5,51	5,57	<b>5,68</b>
8	3 000,01 à 4 000,00	3,60	3,64	<b>3,71</b>	5,73	5,79	<b>5,90</b>
9	4 000,01 à 6 000,00	3,87	3,91	<b>3,98</b>	5,98	6,05	<b>6,16</b>
10	6 000,01 et plus	4,14	4,19	<b>4,27</b>	6,34	6,41	<b>6,53</b>

Les tarifs sont réduits de moitié pour les enfants des agents de la Collectivité.

Abattements :  
 - 20 % à partir de 2 enfants inscrits  
 - 10 % à partir de 2 enfants à charge.  
 Ces abattements ne sont pas cumulables.

**Tarif soir sans goûter : abattement de 0,50 € sous condition de présentation d'un PAI lié à l'alimentation**

### CIMETIERE

#### superpositions et concessions

augmentation, de 1 % en 2014 et de 0,8 % en 2015 (inflation) + révision superposition, urne supplémentaire et jardin du souvenir (/2), gel de tarifs en 2016 (inflation nulle), augmentation de 0,4 % en 2017 (inflation), augmentation de 5 % (dépenses importantes en 2017 et à venir les années suivantes)

**Proposition 2019 : Augmentation de 5 % (dépenses importantes et encore à venir)**

Durée	Caveau				Columbarium				Cavurne				Jardin du souvenir	
	Concession nouvelle		Taxe d'inhumation		concession		urne supplémentaire *		concession		urne supplémentaire *		Taxe de dispersion des cendres	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2017	2019
15 ans	161,85	<b>169,94</b>	81,59	<b>85,67</b>	81,59	<b>85,67</b>	40,25***	<b>42,26***</b>	81,59	<b>85,67</b>	40,25***	<b>42,26***</b>	40,78	<b>42,82</b>
30 ans	323,68	<b>339,87</b>			161,85	<b>169,94</b>			161,85	<b>169,94</b>			80,92	<b>82,46</b>
50 ans	486,37	<b>510,69</b>			243,18	<b>255,34</b>			243,18	<b>255,34</b>			121,59	<b>127,67</b>
A perpétuité			121,71**	<b>127,80**</b>										

\* La durée pour l'urne supplémentaire correspond à la prise initiale de la concession (1<sup>ère</sup> urne)

\*\* + taxe de 25 € (Trésor Public)

\*\*\* tarif également applicable aux urnes scellées sur caveau

### LOCATION DE LA SALLE DE MONTLOUET

augmentation de 1 % en 2014 (inflation), 0,8 % en 2015 (inflation). Gel des tarifs en 2016 (inflation nulle), augmentation de 0,4 % en 2017, augmentation de 1,1 % en 2018 (inflation)

**Proposition 2019 : Augmentation de 1,9 % (inflation)**

SALLE	I		II		III	
	2018	2019	2017	2019	2018	2019
Vin d'honneur simple	15,44	<b>15,73</b>	22,06	<b>22,48</b>	29,78	<b>30,35</b>
Réunion simple	18,75	<b>19,11</b>	33,09	<b>33,72</b>	54,05	<b>55,08</b>
Réunion + vin d'honneur	30,89	<b>31,48</b>	54,05	<b>55,08</b>	75,02	<b>76,45</b>
Samedi ou Dimanche midi	66,19	<b>67,45</b>	116,92	<b>119,14</b>	159,94	<b>162,98</b>
Samedi soir (jusqu'à 2h30)	66,19	<b>67,45</b>	116,92	<b>119,14</b>	159,94	<b>162,98</b>
Samedi journée + soirée	132,36	<b>134,87</b>	233,84	<b>238,28</b>	319,89	<b>325,97</b>
Week-end (vendredi soir jusqu'au dimanche 19h)	191,94	<b>195,59</b>	345,26	<b>351,82</b>	501,89	<b>511,43</b>
<b>CHAUFFAGE</b>	28,11	<b>28,64</b>	28,11	<b>28,64</b>	28,11	<b>28,64</b>

<b>CAUTION DEMANDEE :</b>	<b>500,00 €</b>
---------------------------	-----------------

**LÉGENDE :**

- I Associations** considérées comme œuvrant au profit de la Collectivité
- II Particulier contribuable** à GALLARDON et leurs ayants droits
- III Hors commune**

### LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE GALLARDON

augmentation de de 1 % en 2014 (inflation), 0,8 % en 2015 (inflation). Gel des tarifs en 2016 (inflation nulle), augmentation de 0,4 % en 2017 (inflation), augmentation de 1,1 % en 2018 (inflation)

**Proposition 2019 : Augmentation de 1,9 % (inflation)**

SALLES	1 SALLE			2 SALLES			SALLE POLYVALENTE COMPLETE			
	I	II	III	I	II	III	I	II	III	
Vin d'honneur ou réunion	16,00	22,82	30,80	22,82	41,08	51,35	33,09	55,91	77,59	
Réunion suivie d'un apéritif ou galette des rois (utilisation de la cuisine)	31,94	55,91	77,59	55,91	95,84	126,63	76,46	130,07	177,98	
Samedi (jusqu'à 4h du matin)	Sans recettes	68,45	120,93	165,43	110,66	198,52	269,25	166,57	319,45	397,03
	Avec recettes	90,13	167,12	215,62	130,07	247,57	317,17	187,10	361,64	447,24
Dimanche (jusqu'à 19h)	Sans recettes	57,04	110,66	152,87	99,25	169,99	255,57	154,02	308,04	382,20
	Avec recettes	76,46	154,02	201,94	118,66	242,99	306,89	175,71	352,51	433,54
Week-end avec cuisine (du vendredi soir au dimanche 19h)	Sans recettes	198,52	357,10	519,10	289,77	512,25	746,14	410,72	786,07	1026,79
	Avec recettes	285,22	467,75	661,71	374,22	656,00	888,75	498,56	894,43	1282,44

CUISINE	I		II		III	
	Recettes					
	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec
Repas chaud	34,23	68,45	68,45	77,59	102,69	134,62
Repas froid	22,82	34,23	34,23	46,77	67,32	78,72

2 Repas	45,64	90,13	90,13	114,09	157,45	207,63
Cocktail ou vin d'honneur	6,85	13,71	13,36	27,38	22,82	45,64

CHAUFFAGE	1 SALLE	2 SALLES	SALLE POLYVALENTE COMPLETE
Vin d'honneur ou demi-journée	15,37	20,47	21,76
Journée ou soirée	21,76	25,60	29,43
Journée + soirée	43,50	51,17	58,87
Week-end (du vendredi soir au dimanche 19h)	80,61	97,24	110,05

**CAUTION DEMANDEE 1 000,00 €**

**LÉGENDE :**

- I Associations considérées comme œuvrant au profit de la Collectivité**
- II Particulier contribuable à GALLARDON**
- III Hors commune**

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la proposition de la Commission des Finances et valide les tarifs communaux 2019 selon les tableaux présentés.

## **2. Subvention pour les voyages scolaires**

La Commune participe au financement des séjours organisés dans le cadre scolaire pour les collégiens et les CM2, des familles habitant Gallardon. Pour rappel, cette subvention est attribuée de façon individuelle à l'issue du séjour sous présentation d'une attestation de participation de l'établissement scolaire, un RIB et un justificatif de domicile. Elle s'élève à 30 % du reste à charge des familles avec un plafond de 70 €.

Montants attribués :

SITES	2015	2016	2017	2018
ECOLE ELEMENTAIRE	999,00	1 750,00	1 890,00	1 950,00
COLLEGE	863,40	550,10	219,10	865,50
<b>TOTAL</b>	<b>1 862,40</b>	<b>2 300,10</b>	<b>2 109,10</b>	<b>2 815,50</b>

Or, la Commune a reçu récemment une demande de financement du séjour scolaire d'un lycéen. Il s'agit d'une première fois et la Commune ne s'est encore jamais positionnée pour cette tranche de scolarité.

A cet effet, la Commission des Finances propose de généraliser ce type de financement à l'ensemble des Gallardonnois scolarisés à l'école primaire (maternelle et élémentaire), au collège et au lycée. Les études supérieures sont, notamment, exclues du dispositif.

Le Maire ajoute que les montants octroyés sont importants en comparaison avec les politiques locales. Christian LAPEYRE se renseigne sur l'estimation du surcoût pour les lycéens. Le Maire répond qu'il n'excèdera probablement pas celui des collégiens.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le financement de 30 % plafonnée à 70 € du reste à charge des familles, des séjours scolaires des élèves, habitant Gallardon, des écoles primaires, des collèges et des lycées.

### **3. Avenant n° 1 au contrat d'affermage du service public de distribution d'eau potable**

Dans le cadre de la validation du rapport de l'eau 2017 en séance du 13 novembre 2018, le Maire a évoqué la négociation entreprise liée à l'intégration de Montlouet dans le contrat d'affermage de Gallardon, consécutive à la dissolution du SIEBG.

Il a donc été convenu que l'intégration de Montlouet se fera à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 aux conditions actuelles du contrat d'affermage de Gallardon.

La Commune a reçu du délégataire le projet d'avenant n° 1 au contrat d'affermage qui a été transmis à l'ensemble des élus. Ce projet confirme les conditions négociées. En conséquence, le Maire propose de le valider.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide, conformément au projet, l'avenant n° 1 du contrat d'affermage du service public de distribution d'eau potable et autorise le Maire à le signer.*

### **4. Travaux d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public – Chemin des bois et Résidence de la Tour– plan de financement**

Dans le cadre de travaux d'amélioration de notre environnement, de la rénovation de notre éclairage public et de recherche d'économie, la Commune a d'ores et déjà procédé, depuis 2011, aux enfouissements faubourg de la Bretonnière (2011), Baglainval (2016/2017) rue du Champ de Tir et rue de la Tuilerie (2017/2018) et en ce moment sur le secteur de la rue de la Fontaine et de la ruelle de la Source.

Dans la continuité de ce type de travaux réguliers, une étude a été menée par ENERGIE Eure-et-Loir, chemin des Bois et résidence de la Tour. Ces travaux permettraient de continuer l'enfouissement entrepris dans ce secteur à partir du centre ville.

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement en 2019.

La Commission des Finances/travaux de la Commune du 3 décembre a également émis un avis favorable pour un financement sur deux exercices (2019 et 2020).

Le Maire revient sur l'effort conduit depuis plusieurs années qui contribue à l'amélioration de l'esthétisme et de la sécurité et qui génère des économies de fonctionnement (lampes LED).

Pierre COUTURIER rappelle que les travaux d'enfouissement s'ajoutent aux diverses campagnes de changements d'ampoules (par des LED) entreprises sur la Commune. Pour 2019, ce type de projet est à l'étude pour la place Saint Luc, les rues du Bourg Neuf, du Marly, des Templiers et Saint Honoré. Il s'agit d'élargir le cercle à partir du centre-ville. Le syndicat finance à hauteur de 50 %.

Alexandre DAVAL s'interroge sur les futures perspectives de financement. Pierre COUTURIER répond que cela reste difficile à savoir. Par exemple, la partie communication électronique n'est plus financée cette année. Pierre COUTURIER ajoute que le syndicat est financé par la taxe sur la facture d'électricité et que désormais ce syndicat produit de l'énergie.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par ENERGIE Eure-et-Loir qui se présente comme suit :

#### **• Exécution des travaux :**

RESEAUX		Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif	Partenariat			
				ENERGIE Eure-et-Loir		collectivité	
Distribution publique d'électricité	Environnement BT	ENERGIE Eure-et-Loir	150 000 €	65 %	97 500 €	35 %	52 500 €
	Sécurisation BT	ENERGIE Eure-et-Loir	- €		- €		- €
	Modernisation HTA	ENERGIE Eure-et-Loir	- €		- €		- €
Communications électroniques : terrassements, chambres, fourreaux		Commune*	61 000 €	0 %	- €	100 %	61 000 €



Eclairage public	ENERGIE Eure-et-Loir	49 000 €	65 %	31 850 €	35 %	17 150 €
<b>TOTAL</b>		<b>260 000 €</b>		<b>129 350 €</b>		<b>130 650 €</b>

\* par convention, la Commune confie temporairement (le temps des travaux) sa maîtrise d'ouvrage à ENERGIE Eure-et-Loir

- Frais de coordination :

La Commune sera redevable envers ENERGIE Eure-et-Loir d'une contribution représentative des frais de coordination de travaux, d'un montant de 5 200 €.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *approuve la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2019, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire ;*
- *approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la Commune aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir (électricité, éclairage public) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel ;*
- *s'engage à régler à ENERGIE Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques.*
- *opte pour un versement réparti sur 2 exercices budgétaires (acompte de 50 % en 2019, solde en 2020) ;*
- *s'engage à verser à ENERGIE Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution représentative des frais de coordinations des travaux, d'un montant de 5 200 € ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir respectivement avec ENERGIE Eure-et-Loir et la Société ORANGE pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement ;*
- *prend acte de la nécessité d'émettre à l'achèvement des travaux un titre de recette d'un montant de 4 240 € à la Société ORANGE au titre de sa participation aux travaux de terrassements communs.*

## **5. Suppressions de postes**

Compte tenu des avancements de grade 2018 et des départs à la retraite les postes suivant sont vacants :

- 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à 29h hebdomadaires ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Les CT/CHSCT, réuni le 4 octobre et le 23 novembre 2018, ont donné un avis favorable à leurs suppressions.

Le Maire rappelle la stratégie communale qui consiste à ouvrir les postes strictement en fonction des besoins.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal supprime :*

- *2 postes d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;*
- *1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;*
- *2 postes d'adjoint technique à temps complet ;*
- *1 poste d'adjoint technique à 29h hebdomadaires ;*
- *1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.*

*et adopte conformément, la modification du tableau des effectifs.*

TABLEAU DES EFFECTIFS

Situation actuelle (depuis le 01/12/2018)			Situation future (à compter du 18/12/2018)		
Grades	Postes		Grades	Postes	
	Existants	Pourvus		Existants	Pourvus
<i>Filière Administrative</i>			<i>Filière Administrative</i>		
Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1
Attaché	0	0	Attaché	0	0
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> cl	0	0	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> cl	0	0
Rédacteur	0	0	Rédacteur	0	0
Adj adm Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	Adj adm Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1
Adj adm Principal 2 <sup>e</sup> cl	2	0	Adj adm Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0
Adj adm	3	3	Adj adm	3	3
<i>Filière technique</i>			<i>Filière technique</i>		
Technicien principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0	Technicien principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0
Technicien	1	0	Technicien	1	0
Agent de maîtrise princ	1	1	Agent de maîtrise princ	1	1
Agent de maitrise	1	1	Agent de maitrise	1	1
Adj tech Principal 1 <sup>ère</sup> cl	2	2	Adj tech Principal 1 <sup>ère</sup> cl	2	2
Adj tech Principal 2 <sup>e</sup> cl	8	7	Adj tech Principal 2 <sup>e</sup> cl	7	7
Adj tech	10	6	Adj tech	7	6
<i>Filière Animation</i>			<i>Filière Animation</i>		
Animateur	0	0	Animateur	0	0
Adj anim Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	Adj anim Principal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1
Adj anim Principal 2 <sup>e</sup> cl	4	3	Adj anim Principal 2 <sup>e</sup> cl	3	3
Adj anim	6	5	Adj anim	6	5
<i>Filière Culturelle</i>			<i>Filière Culturelle</i>		
Assistant Conserv Pat	1	1	Assistant Conserv Pat	1	1
Adj Patri Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0	Adj Patri Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0
Adj Patri Principal 2 <sup>e</sup> cl	2	2	Adj Patri Principal 2 <sup>e</sup> cl	2	2
Adj Patrimoine	0	0	Adj Patrimoine	0	0
<i>Filière Police</i>			<i>Filière Police</i>		
Chef de service PM	0	0	Chef de service PM	0	0
Brigadier Chef Principal	2	2	Brigadier Chef Principal	2	2
Brigadier	0	0	Brigadier	0	0

Catégorie A : 1

Catégorie B : 3

Catégorie C : 36 dont 2 postes à pourvoir + 1 poste vacant

40 postes existants dont 37 pourvus

Suppressions à prévoir : Agent de maîtrise principal (Nomination au grade de technicien en juin 2019) :

A pourvoir : Adjoint technique à TC suite à mutation le 15/11/2018 et technicien (juin 2019).

Vacant : Adjoint d'animation à TC (mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> août 2018)

**6. Redevance d'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité**

La RODP (redevance d'occupation du domaine public) a été instituée, pour l'électricité, par décision du 26 septembre 2002 puis par délibération du 26 février 2009 pour le gaz. Cette redevance s'élève en 2018 à 2 739 € pour le gaz et 611 € pour l'électricité.

Concernant l'occupation provisoire (ROPDP) pour le gaz, la délibération a été prise en séance du 21 mars 2016 du Conseil Municipal. Cette délibération reste à prendre pour l'électricité.

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des

ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *Instaure la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la Commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;*
- *Fixe le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, précisant une application au plafond réglementaire*

## **7. Demande de subvention à la DRAC Centre –Val de Loire au titre de la Dotation Générale de Décentralisation**

### **Extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque**

L'État (Ministère de la Culture) a ouvert la possibilité pour les collectivités, de bénéficier d'un soutien dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques au titre des coûts liés à l'extension ou à l'adaptation des horaires d'ouverture de leurs établissements de lecture publique. Le Maire signale la volonté déterminée de l'Etat pour le renforcement des bibliothèques. Il s'agit notamment d'inciter une augmentation des horaires d'ouverture.

Depuis 2006, les services de la bibliothèque se sont considérablement développés (ouverture au public + programme d'animations).

Ces dernières années, le rôle et les missions d'une bibliothèque –notamment dans une petite ville où elle représente le seul lieu culturel- ont également beaucoup évolué. Ainsi, outre ses missions évidentes de développement de la lecture publique, la bibliothèque est également un lieu de rencontre, de vivre ensemble et d'échange, qui doit satisfaire tous les publics.

Le Maire évoque également la réussite de notre structure en matière d'animation régulière. Notre bibliothèque est un lieu culturel majeur de la Commune et ses environs qui participe à la cohésion sociale et est également active sur les sujets environnementaux (découverte de la nature).

Il faut noter que ce développement s'est effectué à périmètre constant concernant le temps de travail hebdomadaire des personnels (18h/semaine). Pour autant, les outils et les propositions d'animation sont toujours en évolution, ce qui révèle la qualité de travail et l'investissement des deux agents en charge du service qui ont su s'entourer d'une équipe de bénévoles également efficace et motivée.

Ceci étant, il s'avère que l'ouverture publique hebdomadaire de l'équipement, soit 13h, est en deçà de la préconisation nationale, soit 18h, pour une commune de même strate.

Dans un cadre budgétaire contraint, il faut nécessairement rester prudent sur les nouveaux services qui pourraient être proposés. Toutefois, et après étude des possibilités offertes dans le cadre de la présente dotation, le Maire propose que l'ouverture publique de la bibliothèque soit étendue à 18h hebdomadaires. Cela nous permettrait de nous mettre en conformité avec la convention déjà signée avec le Conseil Départemental (16h d'ouverture hebdomadaire).

Pour ce faire, il est convenu avec les agents, une augmentation de leurs horaires de travail hebdomadaires de 2h30 chacune. Ce surcoût estimé à 5 366,64 €/an peut être financé pendant 3 ans à 50 % - 60 % par la Dotation Générale de Décentralisation. Il semble donc judicieux de saisir cette opportunité pour se mettre en conformité avec la moyenne nationale d'heures d'ouverture et avec les préconisations du Conseil Départemental. A l'issue des 3 ans de financement, c'est donc la Commune qui supportera la totalité de la dépense. Le montant reste toutefois modique.

Antony DOUEZY exprime sa satisfaction quant à la valorisation du travail des agents en augmentant leur temps de travail. Le Maire évoque également le travail important des bénévoles et les projets d'investissement qui seront conduits.

Après validation de la DRAC, prévue courant 2019, il faudra donc envisager la création de deux postes à 20h30 hebdomadaires.

Plan de financement :

<b>Extension des horaires d'ouverture de la Bibliothèque (de 13h à 18h hebdomadaires)</b>	
<b>Dépenses annuelles de personnel</b>	5 366,64 €
Commune	2 683,32 €
Etat (DRAC) : 50 %	<b>2 683,32 €</b>
financement :	<b>50,00%</b>

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la nouvelle amplitude d'ouverture publique de la bibliothèque, soit 18h hebdomadaires et autorise le Maire à solliciter de la DRAC Centre – Val de Loire au titre de la Dotation Générale de Décentralisation **une subvention à minima de 2 683,32 €/an pendant 3 ans** correspondant à 50 % d'un montant total de 5 366,64 €/an de surcoût des dépenses de personnel pour l'extension d'ouverture des horaires publique de la bibliothèque de la Commune.*

### **8. Paiement des investissements 2019**

La possibilité de régler des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget 2019 doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

En vertu des dispositions de l'article L.1612.1 du CGCT, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées et mandatées, jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les opérations de paiements d'investissement 2019 avant le vote du BP dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent.*

### **9. Investissements inférieurs à 500,00 € HT**

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
PROMOSOFT	Scanner + barrettes mémoire	ALSH Elémentaire – Poste secrétariat	343.79	412.55	INV

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil affecte en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau.*

## **IV / QUESTIONS DIVERSES**

### Collecte banque alimentaire

Le Maire remercie tous les élus pour le dévouement et en particulier Jack PROUTHEAU. Il remercie également tous les bénévoles. C'est une action particulièrement utile en termes de solidarité.

Total collecté :

- 2018 : 1 483 kg
- 2017 : 1 737 kg
- 2016 : 1 148 kg
- 2015 : 2 300 kg
- 2016 : 1 714 kg

L'ensemble de la collecte est reversé à la banque alimentaire sauf les 40 kg récoltés cette année sur les produits d'hygiène qui sont directement distribués par le CCAS de la Commune.

200 kg d'alimentation environ sont redistribués chaque année par le biais du CCAS.

Anthony DOUEZY remercie les enfants, soit une dizaine, qui ont participé dans le cadre du Passeport du Civisme. Alexandre DAVAL est surpris par le peu de participation sur le nombre d'enfants des classes de CM2 qui ont participé à la collecte.

#### Maison de retraite

L'équipement est actuellement géré par une Directrice par intérim.

Le Maire évoque le problème d'absentéisme du personnel qui a mis en difficulté la qualité de prise en charge cet été.

Suite au travail avec l'ARS, une nouvelle orientation sera prise pour la direction : il sera mis en place une direction commune entre l'EHPAD de Gallardon et l'Hôpital du Coudray. Cette décision est consécutive à la délibération d'aujourd'hui, le 18 décembre 2018, du Conseil de surveillance de l'Hôpital et à la délibération du Conseil d'administration du 13 décembre 2018 de l'EHPAD de Gallardon.

Chacun des établissements garde sa liberté et la convention peut être dénoncée par les deux signataires. Les budgets restent indépendants. Il est convenu que la direction sera présente à plein temps sur l'EHPAD. La capacité d'accueil est de 81 résidents maximum avec environ 50 personnels. Les gallardonnois et son bassin de population sont accueillis en priorité. Le tarif journalier est de l'ordre de 50 à 60 €/jour, ce qui constitue un prix très attractif. Pour ce faire, il faut toutefois s'assurer d'un taux de remplissage maximum, soit les 81 places disponibles.

#### Animation de Noël

- Samedi 22 décembre à partir de 14h30 : Boissons chaudes, crêpes, bonbons, pêche à la ligne, chamboule-tout, sculpture sur ballon, ...

Antony DOUEZY informe des besoins pour l'installation et la tenue des stands. Sophie GOUMAZ demande de l'aide pour la fabrication des crêpes le matin.

#### Passerelle au Parc des Oseraies

La nouvelle passerelle a été posée hier, le 17 décembre.

#### Travaux d'enrochement de l'ancien arrêt de bus à Montlouet

Les travaux seront effectués en janvier prochain.

#### Aires de Jeux

La consultation a été conduite pour la réhabilitation de l'espace de jeux ruelle des Mares et pour la rénovation de l'aire du Parc des Oseraies. Véronique VAUDELLE et Sophie GOUMAZ sont chargées d'analyser la partie technique.

Alexandre DAVAL s'étonne que l'aire au-dessus du logement d'astreinte du gymnase n'ait pas été prise en compte. Son état de délabrement avait effectivement été évoqué lors d'une commission des travaux, il avait alors été décidé de la supprimer.

#### Concertation publique nationale

Eric TABARINO se renseigne sur la perspective de la mise en place d'un cahier de concertation sur la Commune.

Le Maire n'a pas été encore sollicité et la Commune n'a pas reçu de directive de la Préfecture. Ceci étant, le Maire est favorable à la mise à disposition d'un cahier pour cette concertation.

Alexandre DAVAL juge qu'il y a peu de place laissée au débat public. Paradoxalement, on constate qu'il est souvent difficile de mobiliser les administrés. La présence au Conseil du nombre d'élus et du public en est une illustration concrète.

Le Maire liste les moments où la parole est laissée aux citoyens, au travers notamment des différentes enquêtes et réunions publiques (PLU, SCOT, fusion de Montlouet, Gendarmerie, ...). Il constate le peu de participation.

Eric TABARINO l'explique car ce sont des réunions techniques. Le Maire répond qu'il s'agit pourtant de sujets, comme le PLU et le SCOT, qui sont des enjeux majeurs et structurants pour l'avenir du territoire.

Il s'avère que les habitants sont davantage intéressés par des sujets qui les touchent individuellement et non par des enjeux collectifs. La participation est en effet significative lorsque les citoyens se sentent directement concernés.

Eric TABARINO informe que la loi prévoit la possibilité pour les collectivités de faire des référendums. Il préconise que la population soit régulièrement sollicitée notamment sur les projets que la municipalité souhaiterait conduire.

#### Inventaire de la Biodiversité de la Commune

Le bilan, à destination du Conseil Municipal, a été présenté hier, lundi 17 décembre. Seul trois élus étaient présents.

Ce même bilan sera présenté lors d'une réunion publique le 12 janvier 2019 à partir de 14h30 à la salle polyvalente. Une animation sera également proposée aux enfants avec la construction de nichoirs.

Fort du débat précédent sur la participation citoyenne, il sera intéressant d'évaluer la participation à cette réunion publique qui concerne un sujet environnemental.

Les Commémorations (8 mai, 11 novembre, ...) sont également des moments de participation citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h50.

  
Le Maire  
Yves MARIE